

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGISTRE
DES DELIBERATIONS MUNICIPALES

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

Nombre de Conseillers :

En exercice	27
Présents	24
Pouvoirs	3
Absent	0
Votants	23

L'an deux mille vingt et un

Le jeudi 16 septembre à 18h30

le Conseil Municipal de la commune de Fleury d'Aude

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle municipale « Le Hangar », sous la Présidence de Monsieur André-Luc MONTAGNIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 10 septembre 2021

Présents : MM. André-Luc MONTAGNIER, Pascal MORO, Laure SENMARTIN, Gérard GHIO, Rémy MARTINEZ, Norbert SCHMIDT, Antony JAVEGNY, Pascale BORDAT, Christine CHARPENTIER, Christophe MAS, Jean Christophe MAESTRE, Alexia CASIER, Delphine BRUN, Éric LAMEGER, Christelle PERIE, Séverine MARCORELLE, Maïda LALLEMENT, Emeline BUI VIET LINH, Lola JACQUET, Xavier CHACON, Laurence COSTESSEQUE, André RUIZ, Alexandra TERAL, Anne-Marie BEAUDOUVI

Procuration :

M. Christopher TIOPISTA donne procuration à M. André Luc MONTAGNIER

Mme Martine CADENA donne procuration à Mme Alexandra TERAL

Mme Catherine LEBERT donne procuration à M. André RUIZ

A l'unanimité, Mme Laurence COSTESSEQUE a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18 h 30.

DM 98 -2021

Lancement d'un appel à projets pour la vente d'une partie de la parcelle cadastrée EE 194 du domaine privé de la commune lieudit « Cros du Pountil »

Le rapporteur informe l'assemblée qu'il est envisagé de commercialiser une partie de la parcelle cadastrée section EE n° 194 située « rue Marius Suzanne » Lieudit « Cros du Pountil ».

La valeur vénale a été estimée par avis n° 2021-11145-60674 de France Domaine en date du 30 août 2021 à 40 euros le m².

La superficie de la partie à la vente est de 7 432 m².

Il est attendu la réalisation de logements ainsi répartis :

- Construction d'un collectif d'environ 30 logements en R+1 (moyenne de 70 m² de surface de plancher)
- Construction d'un collectif d'environ 30 logement sociaux en R+1 (moyenne de 50 m² de surface de plancher)
- Construction d'une dizaine d'habitation groupée en 1^{er} accession à la propriété (moyenne de 100 m² de surface de plancher)

Il est proposé de lancer un appel à projets pour la désignation d'un promoteur immobilier pour la construction d'un programme mixte de logements.

Cet appel à projet a pour objectif de permettre de retenir un opérateur ou groupement d'opérateurs à qui serait cédé le bien, sur la base de la pertinence du programme proposé, du montage envisagé, de la qualité de l'intégration urbaine, du respect du cahier des charges fixant ces objectifs et de la pertinence de l'offre financière.

Ce cahier des charges fixe notamment le montant minimal de cession à 40 euros le m² et la date limite de remise des offres.

VU l'avis de la commission 2 « Urbanisme et Travaux » réunie le mardi 14 septembre 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la Majorité

ABSTENTION : 4

VOTANTS : 23

POUR : 23

- **Approuve** le lancement d'un appel à projets pour la vente d'une partie de la parcelle cadastré section EE n° 194.
- **Approuve** le cahier des charge fixant les modalités et les conditions de la vente.
- **Autorise** Le Maire ou son représentant légal à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document à venir.
- **Dit** que cet appel à projets pour la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section EE n° 194 fera l'objet d'une publicité sur le site internet de la commune et sur le site <https://marchespublics.aude.fr/> pour le retrait des documents de consultation, et dans les rubriques annonces légales du Midi Libre.

Fait et délibéré à Fleury d'Aude, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,


Le Maire


André Luc MONTAGNIER



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité : Le 23.09.2021
et de la publication de Fleury d'Aude : Le 23.09.2021

Le Maire


André Luc MONTAGNIER

